

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_028 | Ultimes papiers.CollectionBoite_028-2-chem | Pile - Ensemble. 1° médecins ; 2° Antiques \(notes diverses sur la sexualité dans l'Antiquité\). Dite `pile I` \[annotation de D. Defert\]](#) [ItemIntervention de l'État sur le mariage](#)

Intervention de l'État sur le mariage

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb028_f0252

SourceBoite_028-2-chem | Pile - Ensemble. 1° médecins ; 2° Antiques (notes diverses sur la sexualité dans l'Antiquité). Dite `pile I` [annotation de D. Defert]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 22/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

St trouchant de l'Etat sur le mariage.

r 29

Antibote et Platon reconnaissent le mariage
à la base de l'Etat des familles

- se déterminer l'âge nubile et sorte que
le f. se marie/m mariage bon pour.
- se limiter le nombre de f. de l'Etat.
- se contrôler l'accroissement de la population
en maintenant du ~~nombre~~ ^{niveau} le mariage.

- II. s'assure que

- ① le citoyen marié a de devoirs envers
le f. de l'Etat et de l'Etat pour le f. de l'Etat
- ② chaque couple est une ^{unité} ~~unité~~
autonome.



Platon : le mariage n'est pas l'union
de 2 familles que de 2 individus.

il s'agit de 2 personnes (un homme, une femme, mais non mariées).

le mariage doit être le plus simple
possible, sans mariage, sans mariage.

Aristote : L'éroux dat donner de
ordre à la f. na y a l'ordonner mais y un
magistral / citoyen leu. Finité d'ordonner.
A du plus servir l'ordonner (Pol. VII)